

29

Viviane LEMOINE
170 Chemin du Puits des Oliviers
83740 LA CADIERE D'AZUR

~~lemoine~~
lemoine.commercial@gmail.com

~~06 60 98 36 43~~

06 42 54 70 35

Monsieur Le Commissaire Enquêteur
pour le PLU de LA CADIERE D'AZUR
11, rue Gabriel PERI
83740 LA CADIERE D AZUR

La Cadière d'Azur, le 11 février 2018

Monsieur le Commissaire,

Le projet de PLU de LA CADIERE D AZUR impacte plusieurs volets de la vie quotidienne de ses habitants :

L'emploi et le développement économique et social :

- Le PLU n'apporte aucune amélioration sur le plan économique et social : pas de création de petite zone industrielle ou commerçante ou une attirance pour une quelconque PME. Située entre Marseille et Toulon, LA CADIERE pourrait être valorisée pour la création de petites entreprises.

Et ce n'est pas l'augmentation des terres agricoles qui sera génératrice d'emplois. Nous savons tous que le milieu de l'agriculture n'est pas pourvoyeur d'emplois en nombre.

Avec une part belle à l'augmentation des terres viticoles, (et non au tissu commercial ou industriel), certes, ce choix diminue l'espace de construction mais favorise également quelques grandes familles de LA CADIERE et mêmes certains élus (on notera que monsieur le maire est Président de la cave coopérative La Cadiérenne et la Saint Cyrienne, que Monsieur Alain Pascal, conseiller municipal, est propriétaire du domaine du Gros Noré, que Monsieur ARLON, conseiller municipal, est le père d'enfants propriétaires du domaine Les 3 Filles).

Moyens de transport et état des infrastructures routière:

- Le projet de PLU n'a pas de vision pour pallier le manque de transport en commun.

- Le réseau routier n'a pas été suffisamment adapté aux automobiles. Et l'augmentation du trafic routier engendré par l'explosion de logements (compter 2 véhicules par foyer à minima) accentuera encore plus le problème d'embouteillage et de pollution. Exemple le chemin du PEYNEUF où passeront les habitants du projet du défends pour se rendre à Saint Cyr. Sur ce chemin, on est dans l'incapacité de faire passer 2 véhicules en même temps. Ce chemin est trop étroit. Mais bien d'autres n'ont pas été adaptés. Le PLU n'envisage pas d'adaptation du réseau routier. Aucun plan d'amélioration des chemins étroits.

- Sur le même registre, on notera que les places de parkings sur les projets futurs de logements sont très insuffisantes. Cela obligera les automobilistes à stationner leurs véhicules sur la voie publique, obérant ainsi la fluidité du trafic.

L'environnement :

- Les projets immobiliers étant concentrés sur l'espace boisé naturel et autrefois protégé, l'environnement sera immédiatement impacté. On diminue l'espace naturel par du béton ! Est-ce un

bon choix écologique ? Cette forêt est le seul poumon vert de notre commune, habitée par une faune sauvage. On se souviendra que la forêt du Défends était une belle forêt autrefois entretenue et défendue par nos ancêtres. **L'équipe municipale sera le fossoyeur de cette belle nature préservée par leurs prédécesseurs.**

Et on se souviendra aussi que cette zone était il y a moins de 10 ans une zone à haut risque feu. Le déclassement subit de la zone du Défends a permis de favoriser des projets de constructions (comme par hasard !).

- la géographie même de notre village s'oppose à tout développement urbain : perchée sur une petite montagne en roche particulièrement dure, LA CADIÈRE n'est pas adaptée aux contraintes imposées par une vision parisienne de la société.

Le commerce de proximité:

- Notre village présente cette difficulté d'atteindre les commerces de proximité autrement qu'à pied. L'histoire même de notre village et de sa géographie en est à l'origine. Le PLU n'envisage aucune réponse à cette problématique. L'accès est particulièrement difficile voire impossible en véhicule.

La sécurité :

- L'augmentation de la population va engendrer également des phénomènes d'insécurité. Le PLU n'envisage rien à ce sujet : quid des effectifs de police municipale ou de gendarmerie.... Actuellement de multiples cambriolages ont lieu sur la commune, peu de réponse de la municipalité. Dans 7 ans, avec 450 logements soit 1200 habitants au bas mot en plus, que deviendra notre lieu de vie ? La quiétude des habitants sera mise à mal !

- l'étroitesse des chemins et l'augmentation du trafic routier auront un impact direct sur la sécurité. En effet, comment feront les pompiers pour intervenir rapidement sur un feu où l'accès est entravé par du trafic routier dans des chemins étroits. Exemple : chemin du PEYNEUF, largeur 4m50 voire moins à certains endroits (la route s'affaisse régulièrement). Ce chemin est le plus court pour intervenir au chemin du stade et au lotissement du Puits des Oliviers.

Une incohérence évidente :

Pourquoi vouloir construire des logements sociaux, alors que peu de demandes sont faites sur notre commune ? A l'heure actuelle, des logements sont encore vacants...

En conclusion, l'essentiel du PLU apporte une solution à court terme des obligations de la loi sans se soucier de l'impact environnemental, social et sécuritaire à moyen et long terme. Ce projet présente de lourdes lacunes en matière de sécurité ; il est incohérent au regard des besoins ; il fait la part belle à la viticulture, et n'apporte pas de solution à l'accès des commerces. Pour ces raisons, je suis hostile au PLU tel que présenté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'expression de mes sincères considérations.

VIVIANE LEMOINE

